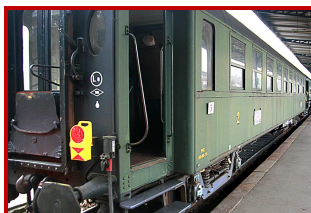


## Participez à la rénovation d'un train pas comme les autres !



La locomotive à vapeur « **Pacific 231 G 558** » est une des deux dernières Pacific en état de fonctionnement actuellement en France, classée au titre des Monuments Historiques. Peut-être avez-vous participé à la souscription lancée en 2009 sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. Cette souscription fût un réel succès puisque notre machine totalement rénovée, est en remontage. Nous pouvons dire dès à présent qu'elle sera de nouveau en état de rouler à la fin du premier semestre 2014.

### Que faire de cette belle machine sinon l'atteler à des voitures de même époque ?



Le **Pacific Vapeur Club** possède 8 voitures des années 30 dont 4 également classées. Pour des raisons technique et de sécurité, nous devons pour quatre d'entre elles réviser les **essieux et bogies** conformément à la réglementation de la SNCF, afin d'être autorisé à rouler sur le réseau national. Ce sont évidemment des interventions lourdes et coûteuses que nous devons confier à des entreprises extérieures. Ainsi, par des circulations spéciales, organisées pour tous, le P.V.C vous fera revivre ces voyages d'hier aux souvenirs empreints de nostalgie.

### Devenez un partenaire séduit par la sauvegarde d'un patrimoine ferroviaire rare.

Le P.V.C a confié à la Fondation du Patrimoine la collecte et la gestion de cette souscription publique. Si le montant des dons collectés atteint 5 % du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine abondera le projet par une subvention.

La souscription s'adresse à tous, particuliers, associations et entreprises. Si vous souhaitez apporter votre aide, deux solutions s'offrent à vous :



⇒ Complétez et expédiez le bon de souscription, accompagné de votre don

Ou

⇒ Connectez-vous sur le site Internet de la Fondation du Patrimoine :

[www.fondation-patrimoine.org/1670](http://www.fondation-patrimoine.org/1670) ou flashez le QR code et découvrez la présentation de la Pacific 231. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne depuis notre site avec votre carte bancaire, par paiement sécurisé.

**En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.**

## Bulletin de souscription à joindre à votre don

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration des voitures de la Pacific 231**  
**Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – voitures PVC »**

⇒ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

⇒ **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

**Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

**Attention :** Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au **nom et adresse figurant sur le chèque** (adresse du foyer fiscal)

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

- de l'Impôt sur le revenu     de l'Impôt sur la Fortune     de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine-Délégation Haute Normandie  
14 rue Georges Charpak – BP 332 - 76136 MONT SAINT AIGNAN Cedex**

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

FONDATION



DU PATRIMOINE